

COMMUNE DE FOUGARON

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-05 du 02 octobre 2025.

COMPTE-RENDU

Présents :

Mesdames Mireille DAGUET, Hélène LOUGARRE,
Messieurs Jérôme BOTTAREL, Jean-Pierre ESCAIG, Bernard LAURAS.

Absents :

Madame Monique DUBUC-PAGÈS.

En préambule de la réunion :

Présentation du projet de Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées par Philippe TERRANCLE, directeur du projet de Parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées sera une structure publique dédiée à la préservation et à la valorisation d'un territoire d'exception. Son rôle sera déterminant pour concilier développement durable, protection des paysages et dynamisme économique, tout en associant étroitement les acteurs locaux et les habitants. Ce projet s'inscrit dans une démarche collective visant à renforcer l'attractivité du territoire, à préserver sa biodiversité et à promouvoir un mode de vie respectueux de l'environnement. À travers des actions concrètes et des partenariats, le Syndicat œuvre pour un avenir où nature, culture et économie s'équilibrent harmonieusement, au service des générations présentes et futures.

Délibération 2025-05-01

Objet : Désignation d'une, d'un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard LAURAS a été élu secrétaire.

Délibération 2025-05-02

Objet : Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu du conseil municipal 2025-04 du 15 juillet 2025 est soumis à l'approbation des membres.
Ce compte-rendu ne fait pas l'objet de remarques et est soumis au vote.

Vote : Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 0

Délibération 2025-05-03

Objet : Remise en état de l'appartement du 10 chemin de Raygoun.

Contexte : Le logement communal, vacant après 17 ans d'occupation, nécessite une réhabilitation complète pour répondre aux obligations légales de décence (loi n°89-462) et de sécurité électrique (norme NFC 15-100).

Travaux identifiés :

- Remplacement de la cuisine et rénovation de la salle de bain (vétusté et non-conformité).
- Mise aux normes de l'installation électrique et suppression d'une cloison pour améliorer l'ergonomie.
- Peintures intérieures et extérieures (rafraîchissement).

Enjeux : Maintien du parc locatif communal, conformité légale, et optimisation patrimoniale à long terme.

Décisions :

Le Conseil Municipal désigne Monsieur le Maire pour :

1. Piloter la réhabilitation du logement (10 chemin de Raygoun).
2. Lancer la consultation des entreprises en vue de sélectionner les prestataires.

Vote : Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 0

Délibération 2025-05-04

Objet : Aménagement du carrefour de la mairie, choix de l'entreprise.

Problématique : Sécurité routière compromise par une visibilité réduite et des comportements à risque au carrefour (délibération n° 23-07 du 15/12/2023).

Solutions proposées : Création d'une « écluse », d'îlots de sécurité et mise en place de signalisations adaptées.

Consultation : Deux entreprises sollicitées (Société Pyrénéenne de Travaux Publics et ROUGÉ SEGUELA), avec analyse comparative des devis.

Décisions :

1. **Choix du prestataire :** Validation de l'entreprise Société Pyrénéenne de Travaux Publics pour un montant de **11 045 € HT**, retenue comme mieux-disante (critères techniques et financiers).
2. **Contenu des travaux :**
 - Création d'une « écluse » rue Tuc de Peyre (alternat).
 - Aménagement de deux îlots (rue de Cornudère et intersection Lilas/Cornudère).
 - Pose de signalisations horizontale et verticale.
3. **Autorisation :** Délégation à Monsieur le Maire pour signer le marché avec la Société Pyrénéenne de Travaux Publics et les documents associés (ordre de service inclus).
4. **Budget :** Imputation des crédits (11 045 € HT) au chapitre 21, article 2151 (Réseaux de voirie) du budget communal 2025.

Vote : Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 0

Délibération 2025-05-05

Objet : Travaux de réfection de la toiture de la mairie.

Contexte : Dégradation de la toiture nécessitant des travaux (démoussage, remplacement de tuiles, réparation de gouttières).

Consultation : Deux devis comparés (SEDEC CHAUBET : 3 447,32 € HT ; CAMPET : 2 043,49 € HT).

Critères de choix : Coût, qualité et conformité aux besoins. L'option démolissement chimique a été écartée.

Décisions :

1. **Choix de l'entreprise :** Validation de l'entreprise **CAMPET** pour un montant de **2 043,49 € HT**.
2. **Périmètre des travaux :**
 - Démoussage des tuiles (brossage),
 - Remplacement des tuiles abîmées,
 - Réparation de la gouttière en zinc (10 chemin de Raygoun).
3. **Financement :** Intégralement imputé au budget communal 2025 (chapitre 011, article 615221 – Bâtiments publics).
4. **Autorisation :** Monsieur le Maire est habilité à signer le marché et les documents associés (y compris l'ordre de service).

Vote : Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 0

Délibération 2025-05-06

Objet : Soutien financier aux communes audoises sinistrées par les incendies des Corbières d'août 2025.

Contexte : Incendie majeur dans les Corbières (17 000 ha brûlés, 36 maisons détruites, 1 500 ha de vignes ravagés), impactant 15 communes audoises.

Objectif : Participation de la Commune de Fougaron au fonds de solidarité de l'Association des Maires de l'Aude (AMA) pour soutenir la reconstruction et la relance économique.

Cadre : Action coordonnée avec l'AMF31 et l'Association des Maires d'Occitanie, dans le respect des compétences discrétionnaires du Conseil Municipal et des règles budgétaires.

Décisions :

1. **Principe du don :** Versement d'un don de **250 €** à l'AMA pour les communes sinistrées.

2. Modalités :

- Versement sur le compte dédié "Solidarité communes – incendie août 2025".
 - Imputation budgétaire : Chapitre 65, article 65748 - Autres personnes de droit privé (budget communal 2025).
3. **Habilitation** : Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 0

Délibération 2025-05-07

Objet : Remplacement de l'ordinateur de la mairie.

Exposé des motifs : Monsieur le Maire alerte sur l'obsolescence de l'ordinateur de la mairie qui ne permet pas de faire évoluer le système d'exploitation actuel (Windows 10) vers Windows 11, entraînant des risques de sécurité et d'incompatibilité avec les logiciels métiers.

Solution proposée : Devis de la société AROBATIC pour la fourniture d'une unité centrale sous Windows 11 Pro (670 € HT, installation incluse), financée par le budget 2025 (chapitre 21, article 2183 - Matériel informatique). Les écrans, le clavier et la souris sont conservés.

Décisions :

1. **Approbation** du remplacement de l'unité centrale actuelle.
2. **Acceptation** du devis d'AROBATIC (670 € HT).
3. **Autorisation** donnée à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.
4. **Financement** imputé au budget communal 2025 (article 2183- Matériel informatique).

Vote : Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 0

Délibération 2025-05-08

Objet : Contrat Groupe Assurance Statutaire 2026/2029.

Exposé des motifs : Monsieur le Maire présente le contrat-groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG31 (Centre de Gestion de la Haute-Garonne), en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ce service facultatif couvre les risques statutaires des agents territoriaux (IRCANTEC et CNRACL) via un partenariat avec Willis Towers Watson (courtier) et CNP (assureur), pour une durée de 4 ans (2026-2029).

Points clés :

- **Couverture IRCANTEC** : Taux unique de 0,50 % en 2026-2027 (révisable pour 2028-2029), avec garanties alignées sur la réglementation en vigueur au 20/03/2025.
- **Prestations complémentaires** : Gestion des sinistres via extranet, contrôles médicaux, assistance psychologique, formations prévention, et accompagnement en gestion de crise (sur devis).
- **Modalités** :
 - Adhésion indépendante pour chaque couverture (IRCANTEC/CNRACL).
 - Résiliation possible chaque 1^{er} janvier (préavis de 2 mois).
 - Rémunération du CDG31 : 5 % de la prime (minimum 25 € par couverture).
- **Équipe dédiée** : 6 conseillères en assurance sous la responsabilité d'une cheffe de service.

Décisions :

1. **Adhérer** au contrat-groupe du CDG31 pour la période 2026-2029.
2. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de service et les documents contractuels associés.
3. **Souscrire** à la couverture des agents affiliés à l'IRCANTEC (taux et garanties présentés).
4. **Inscrire au budget** les coûts liés à la mission facultative du CDG31 et aux primes d'assurance annuelles.

Vote : Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 0

Délibération 2025-05-09

Objet : Divers.

Exposé :

Mme Mireille DAGUET, présidente du Comité Consultatif, rappelle que lors de la dernière réunion du Comité, il a été proposé de relancer un après-midi jeux de société mensuel, moment d'échange et de convivialité entre habitants. Ces rencontres, qui existaient avant l'épidémie de Covid-19, avaient été suspendues pendant la crise sanitaire.

Décision :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et décide que ces après-midis se tiendront le premier jeudi de chaque mois.

Vote : Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 0

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 35.

Le Secrétaire

Le Maire